



**PROCES-VERBAL**  
**Conseil Municipal du 03/06/2022**  
**Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi trois juin à dix-huit heures trente, se sont réunis à la Salle des Fêtes les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le mardi vingt-quatre mai deux mille vingt deux.

Nombre de délégués : 10  
Nombre de présents : 7  
Nombre de votants: 8 dont 1 pouvoir

Présents : 7

Madame Cybille FLEURY, Madame Adeline RAYNAUD, Monsieur Franck LAUD, Madame Mélanie DUPUTEL, Monsieur Denis CHAPOUL, Madame Valérie BEN SUSSAN, Monsieur Julien MAZIERE

Absents excusés : 2

Monsieur Cyril RIGAUDIE, Madame Sandrine CHAUSSAT

Procurations : 1

Madame Jade RIBEIREIX a donné pouvoir à Mélanie DUPUTEL

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

**Présentation du compte rendu du conseil du 8 avril 2022**

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2022 est présenté et validé par le Conseil Municipal.

**POINTS DELIBERANTS**

**SPLA: représentation du Maire au Conseil d'Administration de la SPLA**

Votes Pour : 7

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'adhésion de la commune à la SPLA Isle Manoire en Périgord (conformément à la délibération du 11 juin 2021) nécessite de nommer un représentant au sein du Conseil pour siéger et représenter la commune au Conseil d'Administration de la SPLA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur le Maire

comme représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de la SPLA Isle Manoire en Périgord.

### **Règlement de la subvention Amelia : dossier CHAPOUL Aline**

Votes Pour : 7

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Madame Mélanie DUPUTEL

Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat Amélia, Mme Aline CHAPOUL a déposé un dossier de demande de subventions qui a été approuvé par la commission Amélia du 23 juin 2021 et validé par la commune.

Pour rappel, ce dispositif est un programme multi-partenarial et la participation de la commune à ce dossier s'élève à 916.80€.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire ne participe pas au délibéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement de la part communale de la subvention Amelia pour le dossier de Mme Aline CHAPOUL, à hauteur de 916.80€, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### **Règlement de la subvention AMELIA : dossier RIBEIREIX Jade**

Votes Pour : 6

Votes Contre: 0

Abstentions : 1

Rapporteur: Madame Mélanie DUPUTEL

Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat Amélia, Mme Jade RIBEIREIX a déposé un dossier de demande de subventions qui a été approuvé par la commission Amélia du 13 octobre 2020 et validé par la commune.

Pour rappel, ce dispositif est un programme multi-partenarial et la participation de la commune à ce dossier s'élève à 1000€.

L'avis du Conseil Municipal est requis pour le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement de la part communale de la subvention Amelia pour le dossier de Mme Jade RIBEIREIX, à hauteur de 1000€, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à

cette affaire.

**Adressage: création du chemin de Chigeyrie et modification de la liste des voies de la commune**

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Madame Mélanie DUPUTEL

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal a dressé la liste des voies de la commune afin de pouvoir établir un adressage normé.

Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé la création de l'Impasse de la Clé des Champs pour desservir le futur lotissement de la Colline des Bricas.

Le recensement des bâtiments réalisé récemment dans le cadre du déploiement de la fibre optique a mis a jour un oubli de nommage concernant la voie qui dessert le poste électrique en bordure de la RD43, au lieu dit Chigeyrie.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au nommage de cette voie afin de pouvoir attribuer un numéro au poste électrique, et de modifier en conséquence la liste des voies de la commune.

Le nom proposé est le suivant : Chemin de Chigeyrie.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de la voie nommée Chemin de Chigeyrie.

La liste des voies de la commune est établie comme suit:

Allée de Larue, Chemin de Chigeyrie, Chemin de la Combe, Chemin de la Pecoulie, Chemin de la Thérèse, Chemin de la Valade, Chemin de la Vallée, Chemin de Rancia, Chemin des Etangs, Chemin des Saules, Impasse de Coutel, Impasse de la Borderie, Impasse de la Clé des Champs, Impasse de la Salessou, Impasse de la Vio, Impasse de Montargille, Impasse des Bourboux, Impasse des Claveillas, Impasse des Croquants, Impasse des Landes, Impasse des Martres, Impasse des Orchidées, Impasse des Puits, Impasse des Ramonets, Impasse des Sapinettes, Impasse du Moulin, Impasse du Pigeonnier, Route Antoine Gadaud, Route de la Forge, Route de l'Ancienne Gare, Route de l'Auberge, Route des Hulottes, Route des Mérovingiens, Route de Teillot, Route du Commandant Blanchot, Route du Garric, Route du Tacot, Route Pierre Grellety, Impasse des Mimosas.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les modifications nécessaires dans la base adresse départementale et pour informer les principaux gestionnaires de l'adressage.

### **Gratuité du transport scolaire pour les élèves de la commune fréquentant le collège de Vergt**

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Madame Mélanie DUPUTEL

Par délibération du 10 juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé que la commune prenait en charge les abonnements PERIBUS pour le transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune et fréquentant le collège de Vergt.

Cette prestation est facturée par PERIBUS à hauteur de 93€ par enfant et pour l'année scolaire.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la gratuité du transport scolaire accordée aux élèves qui fréquentent les écoles du RPI des 3 Rivières.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien de cette décision à compter de la rentrée scolaire 2022.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir la prise en charge par la commune des abonnements PERIBUS pour le transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune fréquentant le collège de Vergt.

Cette décision entre en application à compter des inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023 et reste valable pour les années suivantes, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération mette fin à la présente.

Cette délibération sera fournie chaque année aux parents d'élèves qui la joindront au dossier d'inscription.

PERIBUS facturera la prestation à la commune de Saint Mayme de Pereyrol.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

- **Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin** : dans la perspective des élections, Monsieur le Maire va faire appel aux administrés pour venir compléter

la liste des assesseurs.

- **Point sur le diagnostic énergétique de l'école et des 2 logements attenants:**

le SDE a réalisé un diagnostic le 25 mai dernier. Le compte rendu est attendu pour le mois d'août avec des préconisations d'optimisation.

- **Assainissement** : les travaux sur le secteur de la station ont repris. Les fouilles dans le bourg devraient commencer le 7 juillet (3 semaines de fouilles). Il y a cependant une autorisation à solliciter auprès de la DRAC avec un délais d'instruction de 2 mois qui risque de remettre en question les délais.

La séance est levée à 20:00

Le Maire  
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe  
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseillère municipale  
Madame Adeline RAYNAUD

Conseillère municipale  
Madame Cybille FLEURY

Conseillère municipale  
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseiller municipal  
Monsieur Franck LAUD

Conseiller municipal  
Monsieur Julien MAZIERE